

Courrier adressé à l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

Monsieur,

Vous venez d'être reconduit dans vos fonctions pour une durée de six ans, ce qui nous amène à espérer voir enfin se concrétiser les souhaits dont nous n'avons jamais manqué de vous rappeler l'importance concernant notre riche Patrimoine.

- Les Mantelières – La Villa Mornay.

Le 18 mai 2004 à l'Agora vous nous aviez conviés à venir voir les plans de ces deux projets en présence de l'architecte.

- Les Mantelières.

Une architecte, dans le cabinet mandaté par le promoteur, nous présente les plans d'un ensemble de bâtiments très compacts et laissant peu d'espaces verts.

- La Villa Mornay.

Les plans montrent un immeuble R + 1. Nous avons exprimé notre désaccord sur l'élévation de ces immeubles qui ne peuvent qu'être des « verrues » dans ce quartier où la mise en valeur du Patrimoine historique est en cours.

- Cône de vue.

Un courrier daté du 26 septembre 2007 vous rappelait la nécessité de prendre en compte l'établissement et l'application de cônes de vue sur des éléments de paysages, des espaces publics, des monuments, des sites et secteurs à protéger et mettre en valeur, tel que l'Hôtel de Mornay.

- Hôtel Hernoux rue du Fort.

Nous voudrions vous rappeler également l'urgence qu'il y a à contacter le crédit Agricole 26, quai de la Râpée Paris XIIème, propriétaire de l'Hôtel, pour qu'il fasse bâcher au plus vite la toiture du bâtiment avant qu'il ne s'écroule.

- La Tour Saint Martin.

Le 14 novembre 2003 vous nous avez demandé d'intervenir auprès des propriétaires de l'ancienne porte fortifiée (15^{ème} siècle) édifice inscrit « Monument historique » par arrêté du 11 septembre 1965.

Le 22 juin 2003 l'association vous adresse le dossier complet concernant les recherches sur les appartenances de la Tour Saint Martin et les objectifs la concernant. L'association souhaite qu'il soit organisé des visites commentées.

A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les intentions de la ville concernant l'acquisition de ce monument.

- Porte Chant'à l'Oie.

Un document photo vous a été remis le 26 novembre 2007 pour que vous puissiez étudier une meilleure harmonie des pancartes indicatrices sur le monument.

En espérant que vous soyez toujours à l'écoute de ceux qui œuvrent pour redorer notre belle ville de Mantes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Bernard Faisant